

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°1 du : 6 janvier 2016

Délibération n°: 2016.003

Page 1 sur 2

Absent

Objet: ELECTION DES UICE PRESIDENTS

Par suite d'une convocation en date du 24 décembre 2015, les membres composant le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras se sont assemblés au lieu ordinaire de ses séances le 6 janvier 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras , conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVEE Etaient présents, absents, excusés, ou réprésentés : 2 2 JAN. 2016 **Titulaires** Suppléants Bureau du Courrier N°1 Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix Maurice DUFFOUR Présent Francine DARDEN Présente Alain FARDELLA Présent Sébastien FINE Présent Dierro I FROV

Pierre LERUY	Present	Anne Marie PEYTHIEU	Absente	
Jean Michel REYMOND	Présent	Eric PEYTHIEU	Absent	
Catherine VALDENAIRE	Présent	Jean Pierre SEVREZ	Absent	
Communauté de commune	es du Pays des Ecr	ins – 2 voix	Vombre de membres presen	
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Robert RICHARD Présent	
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE Présent		
Communauté de commune	es du Guillestrois -	- 2 voix	Pour 11	
Max BREMOND	Présent	Dominique MOULIN	Présent	
Bernard LETERRIER	Présent	Jean Louis BERARD	Absent	
Communauté de commune	s de l'Escarton du	Queyras – 2 voix		
Christian LAURENS	Présent	Jacques BONNARDEL Présent		

Présent

Vu:

Christian GROSSAN

 L'arrêté préfectoral n°2015-190-2 en date du 08 juillet 2015, actant la transformation de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras,

Serge LAURENS

- Les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras déposés en préfecture et validés par l'arrêté préfectoral du 08 juillet 2015, l'article 10, en référence à l'article L 2122.2, du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que le nombre de vice-présidents ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil syndical, soit 3 vice-présidents et chacun des vices présidents représentent une des communauté de communes constituant le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras.
- L'article L 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection des viceprésidents.



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°1 du : 6 janvier 2016

Délibération n°: 2016.003

Page 2 sur 2

Objet : ELECTION DES UICE PRESIDENTS

- L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Comité syndical procède à la nomination de son Président et ces Vice-Présidents parmi ses membres, au scrutin secret.
- L'article L 2121-21 précise également que le conseil syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

CONSIDERANT:

- Que Monsieur DRUJON D ASTROS Cyrille se porte candidat pour la premiere vice présidence
- Que Monsieur BREMOND Max se porte candidat pour la deuxième vice présidence
- Que Monsieur LAURENS Christian se porte candidat pour la troisieme vice présidence

Après en avoir délibéré et voté par :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		O IAV encents
Nombre de membres présents		11	Nombres de membres représentés		b 930611 mm
Nombre de suffrages exprimés		an CONREAUX 11 Présent			
Pour	11	Contre	estrois o 2 volx	Abstention	ommi g auté d

LE CONSEIL SYNDICAL

- INSTALLE dans les fonctions de premier vice Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras, Monsieur DRUJON D ASTROS Cyrille
- INSTALLE dans les fonctions de deuxième vice Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras, Monsieur BREMOND Max
- INSTALLE dans les fonctions de troisième vice Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras, Monsieur LAURENS Christian

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Présidente H.A.